



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, le mardi 31 mars 2026 à 20 heures 30, sous la présidence de Madame Marie CONNEAU, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **18** - Pouvoir(s) : **0** - Votants : **18**

Présent(s) : M. CONNEAU – S. SOULARD – B. LANDAIS – I. LESAGE – D. RICHARD – J.L. MORICE – S. SAINT-ELLIER – P. LEROY – AM. TERROITIN – C. BEAUDOUIN – J. DELAUNAY – A. PECCATTE – L. LEVERRIER – C. COUSIN – E. GRANGER – A. LECOQ – B. FRANCOIS – A. GALLIER

Absente excusée : C. MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Soizick SOULARD a été désignée secrétaire de séance.

INSTITUTION ET ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

N° 2026-36

Rapporteur : M. CONNEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de Madame la Maire de créer 4 commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément aux listes ci-dessous,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide d'instaurer les Commissions communales dans les domaines suivants :

- Commission Finances / Affaires économiques / Agriculture
- Commission Urbanisme / Travaux / Habitat
- Commission Jeunesse / Scolaire / Sociale / Intergénérationnelle
- Commission Vie associative et sportive

De souligner que ces commissions facilitent, par leur travail, le débat du Conseil municipal et de rappeler que leurs propositions ne se substituent pas aux décisions du Conseil.

ARTICLE 2

De fixer le nombre des membres de la **Commission Finances / Affaires économiques / Agriculture** au nombre de 14 (quatorze)

De rappeler que la Maire est Présidente de droit.

D'élire, par un vote à main levée, les membres suivants : Mesdames SOULARD Soizick, Isabelle LESAGE, Anne-Marie TERROITIN, Alexandra PECCATTE, Léa LEVERRIER, Messieurs Benoît LANDAIS, Dimitri RICHARD, Jean-Louis MORICE, Sylvain SAINT-ELLIER, Pascal LEROY, Christophe BEAUDOUIN, Julien DELAUNAY, Elouan GRANGER, Bruno FRANCOIS.

Vote : Pour : à l'unanimité

De fixer le nombre des membres de la **Commission Urbanisme / Travaux / Habitat**
au nombre de 9 (neuf)
De rappeler que la Maire est Présidente de droit.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 053-215301276-20260401-2026_36-DE



D'élire, par un vote à main levée, les membres suivants : Madame Camille COUSIN, Messieurs Benoît LANDAIS, Dimitri RICHARD, Jean-Louis MORICE, Sylvain SAINT-ELLIER, Pascal LEROY, Christophe BEAUDOUIN, Julien DELAUNAY, Alain LECOQ

Vote : Pour : à l'unanimité

De fixer le nombre des membres de la **Commission Jeunesse / Scolaire / Social / Intergénérationnelle**
au nombre de 6 (six)
De rappeler que la Maire est Présidente de droit.

D'élire, par un vote à main levée, les membres suivants : Mesdames Soizick SOULARD, Anne-Marie TERROITIN, Alexandra PECCATTE, Camille COUSIN, Angélique GALLIER et Monsieur Dimitri RICHARD

Vote : Pour : à l'unanimité

De fixer le nombre des membres de la **Commission Vie associative et sportive**
au nombre de 8 (huit)
De rappeler que la Maire est Présidente de droit.

D'élire, par un vote à main levée, les membres suivants : Mesdames Isabelle LESAGE, Léa LEVERRIER, Angélique GALLIER, Messieurs Dimitri RICHARD, Jean-Louis MORICE, Sylvain SAINT-ELLIER, Christophe BEAUDOUIN, Elouan GRANGER,

Vote : Pour : à l'unanimité

ARTICLE 3

La Maire expose au Conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social. Ses missions sont détaillées aux articles R. 123-1 à R 123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par délibération du conseil municipal,

Considérant que la présidence du CCAS est de droit la Maire,

Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés, par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De fixer à 6 (six) le nombre de conseillers municipaux membres du conseil d'administration.

D'élire, par un vote à main levée, les membres suivants : Mesdames Marie CONNEAU (Présidente), Soizick SOULARD, Léa LEVERRIER, Messieurs Benoît LANDAIS, Jean-Louis MORICE et Bruno FRANCOIS.

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 1^{er} avril 2026
La Maire,

Marie CONNEAU

